

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 13 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Stephen LYTTON, Carole PETIT, Nadine ENGELMANN.

Excusés : Hervé CHEVRIER qui donne pouvoir à Stephen LYTTON et Jean-Luc BURÉ qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN.

Secrétaire de séance : Carole PETIT

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
8	6	6 +2 pouvoirs
Date de convocation 06 septembre 2018		Date d'affichage 06 septembre 2018

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DE SANITAIRES POUR L'ECOLE DE_2018_078

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la consultation pour les travaux de mise en conformité de la mairie aménagement des sanitaires pour l'école, a fait l'objet d'une publication sur la plateforme des marchés publics d'e-bourgogne, dans le quotidien l'Yonne Républicaine, sur le site de la commune et sur les panneaux d'affichage municipaux.

Les travaux ont été décomposés en 8 lots :

- Lot 1 Maçonnerie carrelage
- Lot 2 Métallerie
- Lot 3 Menuiseries
- Lot 4 Plâtreries
- Lot 5 Plomberie-chauffage
- Lot 6 Electricité
- Lot7 Peintures sols souples
- Lot 8 Ascenseur

27 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1e août 2018, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix de l'offre (/50), la valeur technique (/40) et les délais (/10), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
------------	---------------------	---------------------------	-------------------------------------	--

		INFRUCTUEUX		
1	Maçonneries- Carrelage			
2	Métallerie	Ducrot 89 POURRAIN	Marché de base Options	37 019.00 € 9 438.00
3	Menuiseries	Maillard 89 BLANNAY	Marché de base	22 168.25 €
4	Plâtreries	Chevillard 89 VERMENTON	Marché de base Options	20 350.00 € 8 465 €
5	Plomberie - Chauffage	Rousseau Crémère 89 VOUTENAY SUR CURE	Marché de base Options	16 645.05 € 2 040.30 €
6	Electricité	Rousseau Crémère 89 VOUTENAY SUR CURE	Marché de base	17 822.41 €
7	Peinture sols souples	Chevillard 89 VERMENTON	Marché de base Options	15 598.50 € 704.00 €
8	Ascenseur	Schindler 21 DIJON	Marché de base	19 950.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres et délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De relancer la consultation pour le lot 1 déclaré infructueux
2. D'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
3. D'autoriser M. le Maire à signer les marchés en question
4. De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mener ce dossier à bien.

**REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DE
SANITAIRES POUR L'ECOLE**

Aucune proposition n'ayant été reçue à ce jour, la question est reportée

**RACHAT DE LA PERGOLA DE LA BOULANGERIE-EPICERIE / CONTRE
PROPOSITION
DE_2018_079**

Suite à la proposition du Conseil Municipal (délibération n°DE_2018_069) de racheter la pergola installée à ses frais au commerce boulangerie-épicerie Le Pétrin d'Arcy pour un montant de 4500 €, ce versement s'effectuerait en 2 fois, 1000 € en 2018 et 3500 € en 2019, Mme MORLEC a demandé que le versement se fasse uniquement en 2018.

Après en avoir délibéré, au vu des contraintes budgétaires, le conseil municipal, par 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide d'acheter cet équipement extérieur pour 4500 € HT en réglant la somme de 2500 € en 2018 et le solde après le vote du budget primitif de 2019.

Mme MORLEC devra établir une facture de ce montant au nom de la commune.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°2 AU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2018_080**

Suite à la décision de racheter la pergola de la boulangerie épicerie, le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de la commune de l'exercice 2018, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments		-2500.00
6748	Autres subventions exceptionnelles		2500.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives exposées.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE_2018_081
--

Suite au rachat de la pergola de la boulangerie épicerie et afin de permettre au budget du Commerce d'être équilibré, il est nécessaire de verser une subvention de 2500 € du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe du commerce d'un montant de 2500 €

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE_2018_082

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'invest.		2500.00
774	Subventions exceptionnelles	2500.00	
TOTAL :		2 500.00	2 500.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2135	Installations générales, agencements		2500.00
021	Virement de la section de fonct.	2500.00	
TOTAL :		2 500.00	2 500.00

TOTAL :	5 000.00	5 000.00
----------------	-----------------	-----------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives exposées.

VALIDATION DU ZONAGE DU PLUI DE_2018_083

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan après une consultation simple auprès des mairies a transmis une proposition de plan de zonage de la commune d'ARCY dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Après présentation des plans par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- constate que la majorité des zonages existants dans le bâti ancien ait été conservée, mais regrette qu'une grande partie des zones 1AU et 2AU est disparue du projet

- regrette qu'il n'y ait pas eu assez de discussion et de temps consacré aux communes pour cette étude
- refuse de valider ces plans et demande que la zone 1 AU située au niveau du cimetière soit étendue, compte-tenu de toutes les extensions de réseaux (voirie, eau, électrique) effectuées et calibrées pour l'implantation d'un lotissement et afin d'accéder à la voirie située de l'autre côté de la zone comme indiquée dans le plan joint.

**APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES DE LA CCAVM
DE_2018_084**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan est sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) dispose d'un délai de 9 mois à compter de la date du transfert de compétence pour élaborer et transmettre le rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport définitif proposé et adopté par la CLETC le 20 août 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dessertes téléphonique et d'internet** : M. le Maire informe que l'opérateur Orange va procéder au raccordement de la fibre entre le stade municipal et le poste NRAZO situé rue du Fossé au Veau, et que le pylône, situé chemin de la Messe, sera ouvert à la 4G dans les mois à venir. Il espère que ces travaux amélioreront le réseau téléphonique et le débit d'internet sur la commune
- **Affaire JEANNEROT** : une proposition de rachat des chemins vient d'être reçue par l'avocat de la commune, le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.
- **Assainissement collectif - branchements individuels**, rue de l'Orme et rue de la Croix Benoit : Après discussion avec le bureau d'étude Avre conseils, il ne sera pas facturé de travaux supplémentaires à la commune. L'étude devrait être adressée à la mairie d'ici une quinzaine de jours. Les conventions seront alors adressées à chaque propriétaire et l'appel d'offres pour les travaux pourraient être lancé fin 2018, début 2019 sous réserve d'accord de l'agence de l'eau pour les subventions. Les travaux pourraient alors débuter au printemps prochain.
- **Signalétique touristique** : la commission tourisme réunie le 28 août a décidé notamment d'installer 5 pupitres : Au pont, à l'église, au parking vers le château de Vieux Champs, au Château du Chastenay et devant la boulangerie avec des thématiques historiques, économiques, sportives ou anecdotes. Mme JOUBLIN demande s'il n'est pas souhaitable également d'en poser au Beugnon. Une demande de 6 pupitres sera demandée auprès de la CCAVM et du PETR. Ces pupitres seront également mis en valeur avec des photos de Messieurs Eric BAILLY et Dominique BAILLOT. Le Conseil approuve.
- **Travaux du pont** : la 1^{ère} phase sera terminée demain après l'injection des fondations. Un arrêt des travaux devrait avoir lieu pendant 15 jours pour l'installation des batardeaux. La 2^{ème} et dernière phase de forage et d'injection devrait avoir lieu début octobre

La séance est levée à 22h16

Le Maire,

